

Etudiants Erasmus sortants
Dispositions s'appliquant en cas de non validation de
certaines unités d'enseignements

En cas d'échec aux examens, les étudiants de l'université de Franche-Comté en mobilité Erasmus à l'étranger peuvent :

- S'inscrire au rattrapage organisé par l'université de Franche-Comté, si la formation le prévoit. Dans ce cas, les étudiants prendront contact avec le service de scolarité de leur UFR dès la réception de leurs résultats.
- S'inscrire à la session de rattrapage éventuellement organisée par leur établissement d'accueil. Si une session de rattrapage est prévue au sein de l'établissement d'accueil, les étudiants se renseigneront sur les modalités de passation des épreuves.